

Yves Bonny

ESO - RENNES

Les espaces urbains centraux constituent simultanément des espaces de vie et des espaces-enjeux majeurs – étant donné le caractère attractif et la portée symbolique du « centre » – où se confrontent une pluralité de représentations et de logiques d'action, débouchant sur des tensions, des conflits, des mises sur agenda médiatique ou politique. Ceux-ci sont ainsi un révélateur et un analyseur des différenciations internes qui traversent et travaillent une collectivité ainsi que des orientations dominantes impulsées par les pouvoirs en place.

L'entrée par le marquage de l'espace est une bonne manière d'appréhender ces tensions et conflits d'orientation. Les opérations de marquage de l'espace, qu'elles soient le fait des acteurs dotés d'une capacité politique ou gestionnaire d'intervention sur sa configuration morphologique, sur ses modes d'occupation et sur les règles et normes qui encadrent ses usages, ou de la multiplicité des usagers qui l'occupent et se l'approprient, sont un analyseur privilégié des rapports sociaux et de leur expression dans l'espace. Nous nous penchons plus spécifiquement dans ce texte sur la tension qui s'établit entre marquages jugés légitimes ou au contraire indésirables des espaces publics urbains, ce qui implique d'articuler étroitement le marquage de l'espace, le marquage de soi dans l'espace et le marquage discursif des usages et des usagers, que ce soit à des fins de valorisation ou de stigmatisation. Nous analyserons ces tensions à partir du cas des pratiques festives juvéniles, sur la base d'une enquête menée à Rennes<sup>1</sup>, mais nous établirons des rapprochements avec des recherches de même nature portant sur d'autres types de pratiques juvéniles. Après avoir présenté quelques lignes de force des formes jugées légitimes du marquage des espaces urbains centraux (voir carte de synthèse), puis certaines transformations significatives des pratiques festives en milieu urbain, nous examinerons différentes facettes du marquage de l'hypercentre de Rennes pour et par leurs adeptes, et enfin la construction de celles-ci comme problème public et les formes de contre-marquage développées par les autorités.

## MARQUAGES LÉGITIMES DE L'ESPACE PUBLIC RENNAIS

Les pratiques d'aménagement marquent a priori l'espace en ce qu'elles configurent les lieux, leur confèrent des significations privilégiées, facilitent ou pas certains usages. Elles sont portées par un imaginaire sociospatial, une certaine conception des espaces et des lieux, de leurs formes d'occupation et d'usage légitimes. Dans le cas des espaces publics urbains, ce marquage bien réel a dans nos sociétés un côté paradoxal, puisqu'il est associé à une idée de neutralité, c'est-à-dire de non-marquage, similaire à celle qui est prônée à propos de la laïcité. Les espaces publics urbains sont présentés comme se devant d'être accessibles à tous, et selon la conception dominante cette valeur d'accessibilité universelle doit signifier que le seul marquage admissible est celui qui relève des fonctions et services urbains communs à l'ensemble des citoyens-citoyens, c'est-à-dire du plus petit dénominateur commun. Le réaménagement de la place Sainte-Anne au début des années 2000 donne une bonne illustration de cette conception :

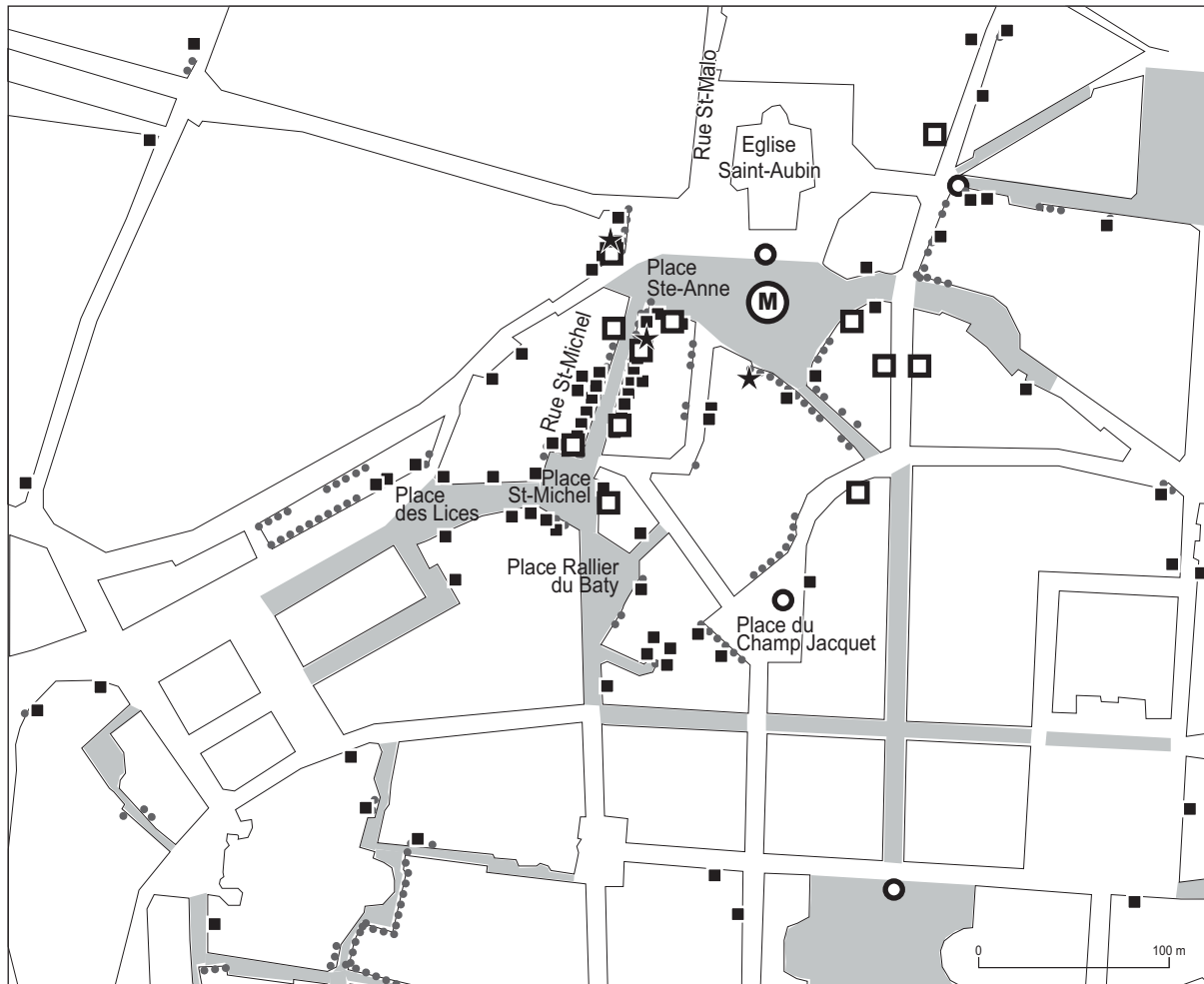
Le réaménagement de la place Sainte-Anne n'a pas prévu de construction autre que le kiosque, en partie du fait qu'elle est sous protection des monuments historiques ce qui restreint et alourdit tout projet en ce sens. L'absence de programmation laissait un espace assez vide que l'on a souhaité combler par du mobilier urbain. [...] On a donc affaire à un espace public à la fois vide et plein... (Janson, 2002 : 66)

Mais derrière ces idées d'accessibilité et de neutralité, l'aménagement implique toujours en pratique une

---

1- Cette enquête s'inscrivait dans le cadre d'une recherche collective menée entre 2006 et 2009 et financée par le Conseil régional de Bretagne portant sur les pratiques festives nocturnes dans le centre historique de Rennes. Je tiens à remercier en particulier Johann Pons et Marie-Laure Turban, étudiants stagiaires sur cette recherche, pour certains matériaux mobilisés ici et pour la cartographie. Pour une analyse plus détaillée de l'étude de cas réalisée, voir Bonny et Ollitrault (2010).

## Carte de synthèse : aspects fonctionnels, sensibles et accessibilité du centre ville de Rennes

**Commerces**

- Débits de boisson
- ★ Épiceries de nuit
- Établissements de restauration rapide (sandwicheries, kebabs, ...) ouverts jusqu'à 1h

**Aspect sensible**

- Rues et places piétonnes
- Maisons à colombages ou à pans de bois

**Accessibilité**

- Ⓜ Arrêt de métro
- Arrêt de bus

Conception et réalisation : Turban Marie-Laure  
Source : Enquête Turban M-L, ville de Rennes,  
STAR Rennes Métropole

certaines représentations de l'espace ainsi qu'une anticipation des usages sociaux jugés souhaitables et légitimes. La conception aujourd'hui dominante des espaces urbains centraux dans les milieux de l'aménagement et de l'urbanisme comme au niveau des autorités locales peut être résumée à travers quelques orientations centrales. L'on peut tout d'abord caractériser celle-ci comme une appréhension de type fonctionnaliste de l'aménagement spatial, structurée autour de grandes fonctions urbaines, telles que la circulation ou le commerce. Soulignons en particulier l'ensemble des pratiques de dévolution du domaine public à des fins commerciales, sur un mode largement naturalisé, car bénéficiant d'une forte légitimité.

Que l'activité commerciale soit le principal occupant du domaine public, quoi de plus naturel? Ne représente-t-elle pas une fonction, par excellence, collective? Chargée d'offrir à la consommation services et marchandises, elle est, de toutes les fonctions urbaines, sans doute celle qui est le plus volontiers parée des vertus qui donnent à la cité moderne son urbanité. La densité des chalandes, la variété, la qualité ou le luxe des marchandises, l'aspect des boutiques, l'étendue des terrasses, la décoration et l'achalandage des vitrines, sont pour l'habitant ou le voyageur de passage, autant de signes de la réussite d'une ville, de l'épanouissement du modèle citadin. (Tanguy, 1992).

Une deuxième orientation significative renvoie à un enjeu de convivialité et d'attractivité: les espaces

urbains centraux constituent des lieux majeurs de convergence et de regroupement ainsi qu'une vitrine de la ville et doivent dans cette perspective favoriser les formes de mobilité douces (plateaux piétonniers, pistes cyclables) ou collectives (transports en commun), mettre en relief leur dimension esthétique (harmonie des façades, patrimonialisation), proposer différents types d'animation.

Au croisement de ces deux orientations, une dynamique de plus en plus importante du point de vue de la culture et de l'économie des villes concerne le développement des loisirs nocturnes, dans un contexte marqué par la désynchronisation croissante des temps sociaux et la montée en puissance du temps de la nuit (Gwiazdzinski, 2005). Favoriser le développement des loisirs nocturnes tout en les canalisant vers des lieux et des formes jugées légitimes constitue un défi central pour les acteurs locaux. Si la nuit est un enjeu économique de plus en plus important, tant pour certains commerçants que pour les pouvoirs publics, elle devient en effet parallèlement un temps potentiel de désordres de différentes natures. La régulation des pratiques relatives aux loisirs nocturnes est ainsi traversée par une tension forte, entre valorisation d'une culture hédoniste et séduction marchande d'un côté et répression plus ou moins forte des conduites jugées illégitimes et indésirables de l'autre (Measham et Brain, 2005). D'où une combinaison toujours fragile de mesures visant à accroître l'attractivité de certains lieux et de mesures préventives et répressives dirigées vers certaines catégories de population ou certains modes d'occupation des espaces et de conduite en public.

S'inscrivant dans ces orientations générales, le projet urbain rennais relatif à l'hypercentre a été structuré par un certain nombre d'axes stratégiques: lutte contre le tout voiture à travers le développement d'un plateau piétonnier et des transports collectifs, construction de logements sociaux, aménagement commercial visant simultanément le maintien d'une activité forte et la diversité de l'offre, mise en valeur du patrimoine historique. Se mêlent ainsi des enjeux de cadre de vie, de mixité sociale, d'attractivité commerciale et touristique, de structuration des mobilités (plan de déplacement urbain), de sécurité. Le marquage du périmètre s'exprime à travers l'aménagement des lieux, les choix

effectués en matière de matériaux, de mobilier urbain, d'éclairage, de signalétique, la politique d'implantation commerciale et d'équipements collectifs ou celle de dévolution des espaces publics, la politique de communication.

Ainsi, derrière des idées de neutralité et d'accessibilité, l'on peut mettre en évidence des orientations et des formes de marquage de l'espace qui sont tout sauf neutres mais qui sont largement naturalisées. L'on peut établir ici un parallèle avec la linguistique: du point de vue de la théorie linguistique des marques (*markedness theory*), l'élément dit non marqué du langage, que ce soit d'un point de vue phonologique ou grammatical, correspond dans un milieu donné à l'usage jugé normal, c'est-à-dire la plupart du temps aux formes de langage des acteurs dominants, et n'est par conséquent pas relevé, tandis que l'élément dit marqué est celui qui s'en écarte. L'on peut appliquer cette théorisation aux constructions sociales et culturelles: les modèles dominants, étant naturalisés, se présentent comme non marqués, comme neutres. Inversement, tout marquage spatial qui s'écarte de la norme est remarqué, en un double sens: il entre dans le champ de perception des acteurs qui se font les porte-parole de la norme, et il fait en général l'objet d'un marquage symbolique dévalorisant.

De façon générale, l'on peut dire que ce qui pose problème pour certains acteurs se constitue négativement en référence à un certain imaginaire sociospatial de l'ordre urbain, soit en l'occurrence des modes d'occupation et d'usages jugés légitimes des espaces publics urbains. Les critères d'appréciation renvoient toujours à des normes, de ce qui constitue du « bruit » ou une conduite d'« excès », de ce qui fait « propre » ou « sale » (Clavel, 1991), « beau » ou « laid », « approprié », « gênant » ou « menaçant », etc. À cet égard, deux catégories d'acteurs jugés problématiques ressortent progressivement depuis le début des années 1990: les « jeunes de la rue » stationnant sur la place Sainte-Anne ou les marches de l'église Saint-Aubin et les « dealers » agissant dans le périmètre de l'hypercentre. Quant aux « fêtards nocturnes », s'ils ont d'assez longue date fait l'objet de mobilisations actives de la part des riverains, les principaux fauteurs de troubles désignés ont pendant longtemps été d'un côté « les cafetiers », de l'autre la catégorie très vague des « ivro-

gnes », même si les étudiants apparaissent déjà en filigrane à travers l'idée que se développe progressivement « un quartier latin de pacotille » (bulletin n° 1 de l'association de riverains « Vivre à Rennes centre », avril 1993). Les pratiques festives juvéniles ont longtemps été associées à des pratiques légitimes et synonymes de vitalité urbaine, au même titre que le commerce. Ce n'est que très récemment qu'elles ont basculé dans la catégorie des pratiques problématiques et fait l'objet d'une mise sur agenda politique, au croisement de transformations objectives et de mobilisations croissantes.

### LES PRATIQUES FESTIVES JUVÉNILES ET LEURS TRANSFORMATIONS RÉCENTES

Un regard historique permet de voir que Rennes n'a pas toujours été une ville dynamique synonyme de convivialité et de dérives festives. Bien au contraire, tant les travaux de recherche (Gauthier et alii, 2006; Salaün, 2005) que les entretiens réalisés auprès d'anciens étudiants rennais montrent que la dimension festive à Rennes n'est pas nécessairement très ancienne et que la ville a pu apparaître par le passé comme triste et ennuyeuse. La transformation de son image tient pour beaucoup à l'augmentation de sa population étudiante et à la politique culturelle qui s'est mise en place au fil des ans, en particulier à travers les festivals, souvent issus d'initiatives d'étudiants, dont le plus connu est celui des Transmusicales créé en 1979, qui a fait de Rennes pendant les années quatre-vingt la capitale française du rock. C'est dans ce contexte que s'est construite dans la mémoire sociale toute une mythologie relative à la « rue de la soif », contribuant au marquage symbolique de la ville et du quartier. Ce caractère mythologique est attesté par le fait que la rue correspondante a changé historiquement: c'était il y a trente ans la rue de Saint-Malo, c'est à présent la rue Saint-Michel, qui se situe au cœur du plateau piétonnier développé par la municipalité depuis la fin des années 1970.

La population étudiante joue aujourd'hui un rôle majeur, compte tenu à la fois de son poids relatif dans l'ensemble de la population et de sa centralité au niveau des rythmes urbains en général et des pratiques nocturnes en centre-ville en particulier (Guy, 2006). L'importante proportion d'étudiants résidant à Rennes, et

notamment d'étudiants originaires de communes extérieures à la ville, se traduit par un partage de la semaine en deux temps: le temps des études et celui du retour dans la commune d'origine. En conséquence, le jeudi soir constitue pour beaucoup d'étudiants le dernier soir passé dans la ville universitaire, et il est devenu au fil du temps le point d'orgue de la semaine, le moment de soirée étudiante et de sortie privilégié. À cet égard, le phénomène des pratiques festives du jeudi soir n'est pas nouveau. Comme l'écrivait déjà Catherine Guy en 1994: « La vie récréative... des étudiants... (met) en évidence combien Rennes est effectivement une ville universitaire... Le jeudi soir, le centre nord de Rennes prend régulièrement l'allure d'un monôme bruyant destiné à illustrer par une symbolique forte la convivialité étudiante » (Guy, 1994 : 28). L'on peut cependant relever des évolutions significatives au cours des quinze dernières années concernant leurs modalités, leurs lieux privilégiés et leurs temporalités. L'on observe en particulier à Rennes la conjonction de deux phénomènes nouveaux apparus au Royaume-Uni et en Espagne respectivement: le *binge drinking* et le *botellón*.

Dans les travaux qu'ils ont consacrés au *binge drinking*, c'est-à-dire à la consommation massive et rapide d'alcool, en tant que phénomène social inédit apparu dans les années 1990 au Royaume-Uni, Measham et Brain (2005) soutiennent la thèse selon laquelle ce phénomène doit être inscrit dans le cadre plus large du développement et de la banalisation des produits psychoactifs à caractère récréatif, qu'ils soient licites ou illicites. Ils mobilisent en particulier pour en rendre compte les analyses de Norbert Elias sur la civilisation des mœurs. Dans des contextes civilisationnels caractérisés par l'accroissement des contrôles et contraintes en tous genres pesant sur les conduites, l'augmentation de la consommation de produits psychoactifs peut être mise en relation avec une quête d'excitation<sup>2</sup> et de plaisir, à travers des formes de « relâchement contrôlé des contrôles ». L'on peut également évoquer pour en rendre compte la mise à l'épreuve de soi qui accompagne le développement de l'individualisme moderne, à travers une prise de

2- Le titre original du livre d'Elias et Dunning (1998) traduit par *Sport et civilisation : La violence maîtrisée* était *Quest for excitement : Sport and Leisure in the civilization process*.

risque volontaire visant à éprouver ses limites (Le Breton, 2000). Measham et Brain associent parallèlement cette montée en puissance des drogues à caractère récréatif à une culture hédoniste de la consommation fortement valorisée par l'industrie des loisirs nocturnes, dont nous avons noté ci-dessus l'importance croissante pour les économies post-industrielles.

C'est au cours de la même période du début des années 1990 que se développe en Espagne le phénomène du *botellón* (terme qui signifie « grande bouteille »), que l'on peut définir comme suit : « Il s'agit d'une réunion de jeunes, majoritairement âgés de 16 à 24 ans, dans des espaces publics ouverts en libre accès, pour mélanger et consommer des boissons achetées préalablement dans des commerces, écouter de la musique et parler » (Farnié, 2005 : 16). Apparu au départ localement, le phénomène a rapidement pris de l'ampleur à l'échelle de l'Espagne tout entière, donnant naissance à des concours entre villes pour organiser le plus grand botellón possible, suscitant de nombreux conflits et controverses et engendrant diverses initiatives visant à l'encadrer et le combattre ou à réorienter les pratiques.

Le phénomène du *botellón* peut être mis en relation avec celui des raves. En lien avec ce qui précède, l'on peut en effet soutenir que l'une des sources importantes de l'excitation associée aux pratiques festives contemporaines réside dans le choix de lieux synonymes aux yeux des pratiquants d'imprévu, de gratuité, d'autogestion, de grande liberté de conduite pour pouvoir « se lâcher ». Depuis longtemps, des lieux de sport et de loisir tels que les stades, les salles de concerts (Le Bohec et Teillet, 2003), les boîtes de nuit permettent à la quête de sensation et d'excitation du sujet contemporain de s'exprimer dans un cadre circonscrit et légitime. Mais l'on assiste depuis quelques années, notamment à travers le phénomène des raves, à la montée en puissance d'une aspiration pour des lieux caractérisés par l'absence de codes vestimentaires ou de critères d'accès contraignants (Measham, 2004). Dans son analyse du botellón, Farnié met lui aussi l'accent sur ces caractéristiques : il y a recherche de lieux perçus comme autonomes, gratuits (le coût des pratiques est en fait supporté par la collectivité), faiblement codifiés, éventuellement inédits, en tout cas procurant un « sens du lieu » (Brosseau et Cellard, 2003).

Dans le cas rennais, tout ceci permet d'établir un lien entre le phénomène des raves, particulièrement développé en Bretagne (Moreau et Sauvage, 2007), et celui des jeudis soirs, où se mêlent les dynamiques repérées au Royaume-Uni et en Espagne. Nous pouvons ainsi voir dans la transformation du rapport aux espaces publics urbains que génèrent des phénomènes tels que le botellón espagnol ou son pendant rennais l'affirmation collective d'une pratique juvénile de masse, par où est vécu comme légitime et banal le fait de boire dehors et dans des lieux visibles plutôt que dedans (chez soi, dans les bars, les boîtes de nuit) ou dehors mais dans des lieux non visibles (parc, square, plage, voiture) :

« J'aime surtout me poser tranquille, par terre. J'aime pas trop rester cloîtrée dans un bar, même si je m'amuse bien, je trouve que chacun à sa table c'est vite relou. En dehors d'un bar, j'aime bien picoler avec des gens, trinquer ensemble. () Ce que je préfère, c'est me retrouver avec mes potes dans un endroit ouvert. Dans un appart'ou dans un bar c'est vite relou, on est juste posé, on s'endort à moitié, alors que quand tu fais la fête dehors tu peux bouger, t'exprimer, écouter et entendre les autres, aller à la rencontre des gens, des groupes. Mais aussi rencontrer et prendre le temps de parler avec des gens vers qui j'irais pas aussi facilement en temps normal. C'est quand je fais la fête que je discute avec des SDF ou avec des hooligans. (étudiante en première année de psychologie, 21 ans) »

Cette affirmation collective renvoie pour une partie significative des jeunes à un renversement des significations associées au fait de boire dans les espaces publics urbains. La comparaison entre les entretiens réalisés avec les pratiquants réguliers des soirées rennaises et ceux réalisés avec d'anciens étudiants rennais ou des étudiants contemporains de la région parisienne (Freyssinet-Dominjon et Wagner, 2003) est à cet égard très édifiante. Là où les deux derniers groupes associent le fait de boire dehors au vu et au su de tous aux SDF et y voient par là un mode de conduite totalement étranger à leurs pratiques festives, les étudiants rennais adeptes des soirées festives au centre-ville

associent l'alcoolisation de rue à une ambiance et un état d'esprit définis par la diversité, la liberté et l'authenticité. La figure repoussoir du SDF demeure, mais plutôt que d'être associée au fait de boire dans la rue, c'est la perte totale du contrôle de soi ou l'alcoolisation quotidienne débouchant sur l'alcoolisme qui en constituent la marque infamante.

« On sait que ça fait un peu poche de picoler dans la rue mais on s'en fout, parce que tous les gens ils s'en foutent et puis de toute façon il fait nuit. (élève infirmière 2e année, 21 ans) »

Il convient bien entendu de qualifier ce qui précède, en particulier en distinguant plusieurs sous-catégories d'étudiants et de jeunes. Les pratiquants des soirées festives au centre-ville de Rennes ont des caractéristiques spécifiques, notamment en termes d'âge, de milieu social et de trajectoire, de filières d'études pour les étudiants<sup>3</sup>. Sur la base d'une telle entrée, l'on peut proposer des interprétations des transformations des pratiques festives renvoyant à des considérations bien davantage socio-économiques qu'anthropologiques et culturelles. Sans nier la pertinence de ce type de lectures, elles nous paraissent beaucoup trop réductrices et mécanistes pour rendre compte des phénomènes de masse que l'on observe.

#### **LE MARQUAGE DE L'HYPERCENTRE PAR LES PRATIQUES FESTIVES**

Le marquage de l'espace au niveau des adeptes des pratiques festives peut être appréhendé de quatre points de vue. L'on peut d'abord l'examiner sous l'angle du marquage dans les esprits de certains lieux en tant qu'attractifs, parce que porteurs d'une certaine « ambiance », d'une « atmosphère » particulière. Les prégnances attractives des lieux (Parazelli, 2002) tiennent au fait qu'ils sont associés à des idées de densité et de diversité (Francq, 2003), de relâchement des contrôles et d'expression des émotions et des sensations, de gratuité. Interviennent également des éléments d'appréciation à caractère esthétique et fonctionnel (accessibilité, commerces). Le centre historique de

Rennes réunit toutes ces qualités. L'ambiance définit ce qui marque à la fois la ville elle-même et son centre pour les adeptes des pratiques festives.

« Je kiffais trop l'ambiance, sans boire, preuve qu'il y a pas besoin, j'ai rencontré trop de monde, des étrangers à chaque fois, trop bien, des Belges, des Espagnols, Québécois, y en a plein, c'est génial. Ouais, je kiffais trop, des gens partout, des cercles qui se formaient, des gens qui jouaient de la musique, trop de gens qui chantaient, la joie, ouais ça tripait! Sur le nombre de gens qu'il y avait, dans l'état où ils étaient, s'il y avait une ou deux bagarres, c'était rare, non, franchement, incroyable cette ambiance-là... » (étudiant en 2e année d'anglais, 20 ans)

« Je sais pas, place Sainte Anne, moi je m'y sens bien, cet endroit me donne envie de sourire, et puis, faut arrêter, c'est pas dangereux, j'ai jamais eu de problème, personne ne m'a jamais agressée, il s'y passe pas grand chose, c'est vrai quoi; en fait, cette place, la rue de la soif, c'est un peu l'âme de la ville, moi j'ai rencontré des gens en Espagne ou en Allemagne, et bah, je te jure, ils connaissaient que ça de Rennes! En France, dans tout l'Ouest, quand tu parles de Rennes, c'est ce qu'on te demande tout de suite, alors, c'est comment la rue de la soif, on dirait que les trois quarts des gens ils viennent pour ça, quoi, la fête, l'atmosphère, et c'est vrai qu'elle a quelque chose de particulier cette ville, ça lui donne un aspect village » (étudiante, 22 ans).

« la rue de la soif, c'est Rennes, ça fait partie de la ville elle-même, le cœur de la ville, le soir, l'endroit où ça vit vraiment, où y a un truc, tu vois c'est ici quoi. » (jeune homme, 21 ans, lunettes roses et bouteille à la main un jeudi soir)

Le marquage renvoie en deuxième lieu à des pratiques d'appropriation de ces lieux valorisés, les constituant comme espace commun naturellement dévolu à la sociabilité festive et à ses codes et normes spécifiques, que ce soit en stationnant durablement à un endroit, en circulant de groupe en groupe, en mobilisant par télé-

3- Les mêmes observations ont été faites à Brest (Déroff, 2007).

phone son réseau amical pour se donner rendez-vous, en s'adressant facilement à des personnes que l'on ne connaît pas, en partageant bouteilles et joints, en amenant ou en improvisant avec ce que l'on trouve sur place des instruments de musique, ou encore comme nous avons pu l'observer à plusieurs reprises en allumant un feu au centre de la place Saint-Michel après la fermeture des bars. Cette appropriation va en particulier de pair avec une certaine indifférence à l'égard des riverains :

« en étant dans la rue, je peux plus me lâcher que quand je suis chez moi, parce que chez moi j'ai le problème des voisins... () je dois respecter le lieu quoi entre guillemets. Je dois respecter tout ça, par contre quand je suis dans la rue, non, là je me lâche et les voisins à côté... comme c'est pas mes voisins en fait... je m'en fiche pas mal. » (étudiant en première année de BTS diététique, 18 ans)

Dans le même esprit, un autre étudiant déclare : « Et puis, les gens qui se plaignent du bruit, perso, ils savent très bien que quand t'habites à Sainte-Anne, ça va pas être calme, faut arrêter aussi ça » (étudiante en deuxième année de sociologie, 21 ans).

L'on peut également développer une lecture plus politique de cette appropriation, mettant l'accent sur la dimension contestataire des pratiques. Faire la fête en investissant les espaces urbains centraux consiste en effet à marquer l'espace de son empreinte, en affichant publiquement un certain style de vie. Le simple fait de chercher à faire la fête en dehors des cadres balisés, sur la base d'un imaginaire de la gratuité et de l'autonomie, renvoie déjà à certains égards à une forme d'esprit contestataire. L'investissement et l'appropriation d'espaces urbains centraux renforcent cette orientation, compte tenu du caractère hautement symbolique des centres-villes. Les jeunes impliqués dans ces modalités de pratiques festives affirment ainsi une certaine conception de la ville et des rapports sociaux et contestent implicitement ou explicitement les modèles et normes dominants. Cette orientation contestataire en grande partie infrapolitique peut basculer dans la résistance ouverte et la confrontation dans des configurations spécifiques, telles qu'une intervention policière pour disperser les fêtards ou une grève étudiante (ainsi, en 2006, l'assemblée générale étudiante de l'Université

Rennes 2 – orientée vers les sciences humaines et sociales, les lettres et les arts – décide d'organiser un charivari le jeudi soir dans l'hypercentre, avec force casseroles et autres effets sonores pour « faire chier les bourgeois »).

Ce marquage d'un territoire propre s'accompagne de marqueurs identitaires véhiculés par les parures du corps et sa mise en scène dans l'espace. Mentionnons les vêtements typiques des différentes sous-cultures non-conformistes (sweats à capuche, vêtements néo-hippy, etc.), les tatouages, les piercings, les dread locks et autres coiffures atypiques, l'absence de maquillage fort ou des formes décalées de maquillage chez les filles. En relèvent aussi des prolongements de soi tels que la bouteille, le joint, le chien, l'instrument de musique amené ou approprié comme la poubelle, ou encore certains modes de conduite en public et de rapport à autrui, tout cela constituant autant de signifiants d'un style de vie synonyme de non-appartenance à la culture dominante.

Le marquage de l'espace par les pratiques festives passe enfin par des conduites de débordement, qui en sont indissociables : les lieux investis constituent un périmètre pour « se lâcher », « s'éclater ». De tout temps, la fête est associée à la libération des corps, aux pratiques de l'excès (Nahoum-Grappe, 1997), bruyantes et voyantes. Et le marquage ostensible des lieux investis à travers des conduites en décalage avec les normes usuelles de l'interaction urbaine, que favorise la prise de produits psychoactifs désinhibants, participe massivement de l'excitation éprouvée :

« Je me suis vu là faire des choses que j'aurais pas faites autrement je crois, danser, tu vois les boîtes, c'est pas trop mon truc, je danse pas d'habitude () ouais, en pleine rue comme ça, avec des djembés, des didgeridoos et des poubelles, un truc de ouf, c'était l'an dernier ça, on est arrivés, on a vu les manos qui se mettaient à jouer, et puis un pote à moi s'est mis à chanter des trucs incompréhensibles, genre africains ou amérindiens () et nous on était avec les gens et c'était trop bon tu vois, autour de la musique, une espèce de ronde bizarre, pas gnangnan farandole, mais, voilà on était tous à se tenir, les

uns derrière les autres, à sauter et danser, tout le monde était en transe. Tu vois, des choses comme ça, avec des gens que tu connais pas, mais que tu sais qu'il sont positifs comme toi, parce que c'est la fête, parce que c'est place Sainte Anne, bah ouais, ce soir-là, j'avais le smile jusqu'aux oreilles... » (jeune homme, entretien impromptu)

#### LA CONSTRUCTION DES PRATIQUES FESTIVES COMME PROBLÈME PUBLIC ET LE CONTRE-MARQUAGE PAR LES AUTORITÉS

Pendant longtemps, les pratiques festives des jeunes ne sont pas thématiques comme problématiques, à part pour certains riverains, elles renvoient plutôt l'image d'une ville universitaire dynamique, dotée d'un quartier festif réputé dans toute la région. Progressivement, à compter du milieu des années 1990, l'on assiste à un durcissement des politiques publiques, aux plans national comme local, en relation avec les mobilisations croissantes des riverains et commerçants, regroupés en associations ou collectifs. Ceci couvre en particulier la législation et la réglementation relatives aux débits de boisson, aux salles de concert, aux cafés-concerts, aux commerces de nuit : autorisations (licences) et interdictions (par exemple, de vendre des boissons alcoolisées après telle heure), horaires d'ouverture et de fermeture, normes à respecter (bruit, hygiène, sécurité, etc.). Les autorités municipale et préfectorale transforment aussi en problème croissant la concentration des bars et des commerces de restauration rapide et de vente à emporter sur un périmètre réduit, et en particulier sur la rue Saint-Michel. C'est toutefois l'année 2004 qui inaugure en tant que tel l'épisode de conflit aigu constituant les pratiques festives comme problème public, à travers la mobilisation active de la préfecture d'abord, puis d'un ensemble d'autres acteurs. La préfète va placer au cœur de son action les « pratiques festives nocturnes » dans le centre-ville de Rennes, à travers les thématiques de la tranquillité publique et de la santé publique. S'y ajoutera rapidement celle de l'ordre public compte tenu de la dynamique interactionnelle que cette mise en problème et les formes d'intervention associées, caractérisées par la visibilité et la fermeté, vont susciter.

L'on peut observer sur le cas des pratiques festives

étudiées à Rennes deux logiques dominantes de contre-marquage repérées également à propos d'autres pratiques jugées problématiques, comme le tag (Pradel, 2005), le skate (Dumont, 2005) ou la techno (Racine, 2005) : l'une passe par la stigmatisation et la répression plus ou moins forte, l'autre par la tentative de canalisation des pratiques vers des formes jugées légitimes. L'une et l'autre peuvent être examinées sous l'angle du marquage de l'espace et de ses usages et usagers, qu'il passe par le discours et la communication publique, par le droit, la police des conduites (policiers, médiateurs de rue) et le traitement judiciaire des infractions, ou par une politique d'animation spécifique à destination des jeunes.

Dans la mise sur agenda des pratiques festives, le marquage discursif joue un rôle essentiel, afin de stigmatiser certaines pratiques jusque-là tolérées. À plusieurs reprises, la préfète justifiera les décisions et modes d'action qu'elle a adoptés en opposant la fermeté dont l'on fait habituellement preuve à propos de différentes catégories d'acteurs considérés comme marginaux à ce qu'elle considère comme une attitude de laisser-faire à l'égard des pratiquants des regroupements du jeudi soir. Voici un extrait significatif, qui configure également la situation sous une forme dramatisée :

« C'est assez hallucinant. Vous avez là des gens tout à fait normaux. Pas des SDF ni des marginaux, même s'il y en a quelques-uns. Non, des gens normaux : étudiants des écoles d'ingénieurs, en maîtrise ou en doctorat, qui viennent avec des sacs remplis de bouteilles. Ils commencent par des canettes pour se mettre en forme et poursuivent avec des alcools forts, comme du pastis sans eau, du rhum, de la vodka, du gin... On se rassemble, on discute. C'est quelques fois agrémenté de tam-tam, mais le sujet n'est pas là. Ces gens ingurgitent tout cela, se déshabillent, font partout... Il y a des accouplements en plein air, des hurlements... On casse tout ce qui se trouve sous la main. » (*Le Monde*, 17/01/06)

Face à ces débordements jugés trop longtemps impunis, la préfecture adopte une série de mesures qui s'inscrivent pour certaines d'entre elles dans la conti-



nuité du passé, mais vont prendre aussi un tour beaucoup plus radical. En premier lieu, en collaboration avec la municipalité, des mesures de réglementation, et en particulier en matière d'horaires d'ouverture et de fermeture des bars et autres établissements de nuit, de vente d'alcool, de circulation avec alcool et de consommation d'alcool sur l'espace public. Pas moins de cinq arrêtés préfectoraux et municipaux relatifs à ces questions quadrillent et encadrent ainsi le périmètre de l'hypercentre à compter de l'année 2001, dont trois entre juillet 2004 et janvier 2005.

Parallèlement, la Préfecture met en place un dispositif d'intervention systématique et particulièrement imposant le jeudi soir, mobilisant CRS et policiers, qui entre en action à partir de la rentrée universitaire de 2004, à la fois pour faire respecter ces différents arrêtés en confisquant les bouteilles d'alcool et pour disperser les jeunes regroupés sur l'espace public environ une heure après l'heure légale de fermeture des bars de droit commun, en particulier en reprenant physiquement possession du centre de la place Saint-Michel, lieu hautement stratégique du point de vue du marquage du périmètre. Ce dispositif d'intervention monte en puissance au fil des semaines, jusqu'à l'intervention fin novembre 2004 d'un canon à eau « venu spécialement de Paris » écrit le quotidien régional *Ouest-France*, ce qui marquera durablement les esprits. C'est dans cette même orientation de fermeté que l'on peut situer l'interdiction de la rave en marge du festival des Transmusicales en décembre 2004 et la fermeture du squat de l'Ekluserie (faisant également office de lieu de fête alternatif) en février 2005.

Les modes d'intervention orchestrés par la préfecture contribuent à construire un rituel d'affrontement, qui tient en partie du grand jeu (gendarmes et voleurs grandeur nature) et du spectacle suscitant et entretenant l'excitation recherchée à travers la sortie du jeudi soir, générant du coup un phénomène d'amplification des tensions. La thématique de l'ordre public se superpose ainsi à celle de la tranquillité publique à partir du moment où les modes d'intervention de la police en particulier suscitent des réactions et débouchent sur des altercations et dans certains cas des affrontements ouverts. Les opérations dites de maintien de l'ordre mobilisent à la fois la police nationale, les CRS et la jus-

tice. Au plan judiciaire, cela prend en particulier la forme de la comparution immédiate systématique des jeunes interpellés et de la prononciation de peines dans la majorité des cas, la plupart du temps des peines d'emprisonnement avec sursis et surtout des peines de travail d'intérêt général. L'objectif est d'instaurer une réponse judiciaire à la fois rapide et ferme, dans une perspective qui se veut dissuasive et vise à asseoir l'autorité de la police et de l'État, jugées mises à mal. Au fil du temps, les modes d'intervention musclés mis en œuvre font l'objet d'une réflexion quant à leurs effets pervers d'amplification de la conflictualité sur le périmètre. Cela débouche sur une évolution significative des modes d'action, avec de petites patrouilles qui sillonnent le secteur tout au long de la soirée, occupent les lieux jugés stratégiques en fin de soirée et procèdent par intervention ciblée, ce qui contribue, en lien avec d'autres initiatives, à faire redescendre les tensions. De son côté, la Ville de Rennes instaure à compter de l'automne 2008 un dispositif de médiation en centre-ville le jeudi soir intitulé « Noz'ambule », dont l'objectif est de « prévenir les conduites à risques et améliorer la tranquillité des habitants ». L'on se situe ici sur l'autre volet du marquage par les autorités, visant à canaliser les pratiques vers des formes jugées légitimes, en particulier celle du « bien boire » et celle du bon usage du temps de loisir.

Les initiatives spectaculaires prises par la préfecture pour contrer le phénomène des jeudis soirs, puis l'interdiction de la rave en marge des Transmusicales en décembre 2004, n'engendrent pas seulement une amplification de la conflictualité entre jeunes et forces de l'ordre. Elles ont également un retentissement négatif important au plan de l'image pour la ville de Rennes : de nombreux médias nationaux développent des sujets à propos des « événements du jeudi soir ». Face à cela, la municipalité de Rennes s'efforce de trouver une réponse qui ne passe pas simplement par la collaboration avec les services de l'État en matière de fermeté. L'une de ces réponses se situe dans la promotion d'une offre de loisirs alternatifs. À compter du printemps 2005, la Ville apporte son soutien financier et logistique à le lancement des soirées « Dazibao », à l'initiative du CRIJ (Centre régional d'information jeunesse) Bretagne. Celles-ci visent selon leurs promoteurs à « proposer un lieu ouvert à tous et gratuit en

centre ville pour faciliter les rencontres, le partage d'informations, la participation et l'expression »<sup>4</sup>. L'une des originalités tient aux horaires de la manifestation, qui se tient de 22 heures à 3 heures du matin, avec l'idée de mieux coller aux rythmes de vie des jeunes. Il convient bien sûr de mettre ceci en regard de la fermeture des bars à une heure du matin. Une autre particularité tient au fait que l'alcool est interdit dans le lieu, ce qui se traduit non seulement par l'absence de vente d'alcool à l'intérieur, mais aussi par une fouille par des vigiles à l'entrée se distinguant fort peu des pratiques de la police sur le périmètre du conflit. Le dispositif « La nuit des quatre jeudis », mis en place à compter de l'automne 2005, se situe dans la continuité des soirées « Dazibao », qui passent d'un rythme hebdomadaire à un rythme mensuel et deviennent l'une des quatre composantes du dispositif, les trois autres étant la « Nuit du sport », la « Nuit découverte » et les soirées « Bulles d'art » puis « Bars en scène ».

La Ville de Rennes lance aussi en 2007 une campagne de communication d'envergure intitulée « A ta santé ! », en partenariat avec la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Cette campagne s'appuie sur des images-choc de jeunes ayant un accident de circulation, victimes de violence physique ou d'abus sexuel dus à l'alcool, en situation de coma éthylique, et vise à marquer les esprits et à faire évoluer les comportements, en cherchant à « ringardiser la consommation excessive d'alcool »<sup>5</sup>. Cette campagne est associée à d'autres initiatives, comme le concours « Invente ton slogan contre l'abus d'alcool », en partenariat avec « Dazibao ». Relève de la même démarche la campagne de communication intitulée « La Bretagne face à ses démons » financée par la préfecture et publiée dans le quotidien régional *Ouest-France* en octobre-novembre 2005 et mars-avril 2006, traitant en particulier de l'alcool comme spécificité et problème régional et de « La fête et ses dérives ».

Deux logiques dominantes de contre-marquage sont ainsi repérables face aux pratiques festives et aux marquages réprouvés : l'une implique la stigmatisation des acteurs et la répression des pratiques (marquage discursif négatif des pratiquants, réglementations limitatives ou interdictrices, confiscation des bouteilles d'alcool, quadrillage du périmètre et réoccupation de son centre symbolique, arrestations, poursuites judiciaires),

l'autre une visée de canalisation, qu'il s'agisse d'encadrer les pratiquants dans l'hypercentre et de leur inculquer les normes du « bien boire » et du respect des riverains (« Noz'ambules »), de promouvoir certains lieux comme espaces sécurisés de loisirs jeunes caractérisés par la présence non nécessaire de l'alcool pour s'épanouir (« La nuit des quatre jeudis »), ou de marquer les esprits et d'orienter les conduites par des campagnes de communication (« La Bretagne face à ses démons », « A ta santé »).

### Conclusion

Le marquage de l'espace, le marquage de soi dans l'espace et le marquage discursif des usages et des usagers constituent un analyseur majeur des rapports sociospatiaux. On peut les examiner selon différentes perspectives : 1) en se centrant sur une catégorie spécifique d'acteur pour saisir ses modes d'investissement de l'espace et son rapport aux autres ; 2) en s'intéressant aux interactions entre acteurs, aux logiques plurielles qui se confrontent sur un même lieu et aux processus d'identification et d'altérisation croisés à travers lesquels des frontières tant réelles qu'imaginaires s'établissent entre différentes catégories d'acteurs ; 3) en analysant la manière dont les acteurs publics établissent le partage entre le légitime et l'indésirable et traduisent en actes cette élaboration, à travers l'aménagement des lieux, la régulation des conduites et les différentes politiques publiques mises en œuvre ; ou encore 4) en mettant spécifiquement l'accent sur « l'ordre du discours », c'est-à-dire sur le marquage de l'espace par des codes, des signes, des récits typiques qui traversent les discours et images produits par une catégorie donnée d'acteur, construisant une certaine représentation de l'espace, de ses usages et usagers, articulée en général avec des implications pratiques en matière d'aménagement ou de régulation<sup>6</sup>. Nous avons combiné dans ce texte les première et troisième perspectives, en examinant différentes facettes du marquage des espaces urbains centraux pour et par les adeptes des pratiques festives, d'une part, et de l'autre

4- Site du CRIJ.

5- Site de la Ville de Rennes.

6- Voir par exemple Rigouste (2004) sur le discours des médias à propos des « cités » d'habitat social.

les orientations dominantes en matière de marquage de l'espace urbain par les autorités publiques et les formes de contre-marquage qu'elles mettent en œuvre pour réprimer ou canaliser les marquages qu'elles jugent indésirables.

L'examen des tensions et conflits relatifs aux pratiques festives des jeunes met ainsi en évidence des divergences significatives de conceptions de l'« espace public » : entre un espace fonctionnel et sécurisé de circulation, un espace esthétisé fait pour être admiré, un espace commercial animé, un espace village tourné vers les familles habitant le quartier et un espace gratuit de convivialité festive, différents imaginaires de l'urbanité et de la citoyenneté se confrontent à propos d'un même périmètre, se traduisant par des modalités très différentes de marquage de l'espace. Quel équilibre sera-t-il établi à l'avenir entre ces conceptions divergentes et les aspirations contraires des différentes catégories de population? Plusieurs orientations développées au cours des dernières années, en particulier à travers l'ouverture du centre commercial La Visitation, le projet de centre des congrès sur le site de l'ancien couvent des Jacobins, l'implantation sur la place Sainte-Anne d'un manège, d'un marché aux livres, l'élargissement des terrasses, témoignent d'une gentrification croissante du quartier. D'autres mesures, comme la suppression des bancs (Bégard, 2009) et des barrières supports à vélos ou l'éclairage intensif au sol, contribuent à réduire le caractère convivial des lieux publics. Justifiées par la lutte contre d'autres usages jugés indésirables (installation durable des SDF ou des jeunes de la rue, deal), elles diffusent un modèle centré d'un côté sur le commerce et de l'autre sur la mise en circulation des personnes, tel qu'on peut l'observer dans de plus en plus de centres-villes. Le poids démographique des jeunes qui ne s'inscrivent pas dans ce type d'usage des espaces publics fait à Rennes contre-poids à ces tendances, ce qui laisse augurer des tensions encore fortes au cours des prochaines années et obligera les acteurs publics à se positionner.

Nous avons commencé ce texte en établissant un rapprochement entre une conception de l'espace public comme neutralité et une conception de la laïcité comme non-marquage de différence. Mais de même que certains acteurs en appellent aujourd'hui à un passage d'une laïcité d'abstention à une laïcité de confrontation des différences, peut-être pourrait-on repenser aussi

les espaces publics en ce sens. L'espace public ouvert à tous, cela pourrait signifier non pas un espace vide, fonctionnel et étroitement normé, mais un espace plein de la diversité des usagers qui se l'approprient. Des expériences menées dans d'autres villes européennes sont à cet égard une source d'inspiration possible.

## Références

- Bégard Diane, *Apologie du banc public : Essai sur le rôle des bancs publics dans l'espace public*, mémoire de Master en géographie sociale sous la direction de Yves Bonny, Université Rennes 2, 2005; version remaniée, Paris, 2009.
- Bonny Yves, et Sylvie Ollitrault (sous la direction de), avec la collaboration de I. Danic, R. Keerle, Y. Le Caro, E. Renaud-Hellier, *Mobilisations d'acteurs et gestion intégrée des espaces*, rapport final du programme de recherche MAGIE, Conseil régional de Bretagne, janvier 2010.
- Brosseau Marc, et André Cellard, « Un siècle de boires et de déboires: Hull aux prises avec son histoire et sa géographie », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47, n° 130, avril 2003, p. 7-34.
- Clavel Maïté, « La propreté au risque de l'exclusion: gestion de la propreté urbaine et images de villes », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 53, décembre 1991, p. 5-12
- Déroff Marie-Laure, avec la collaboration de Simone Pennec, *Les Jeunes et la fête : Rites d'alcoolisation*, rapport de recherche avec le soutien de la Préfecture du Finistère – DDASS, de la Ville de Brest et de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, Atelier de recherche sociologique, juillet 2007, 122 pages.
- Dumont Marc, « Le skateboard, de places en places: l'institutionnalisation locale d'une pratique informelle en milieu urbain », in Nicolas Hossard et Magdalena Jarvin (dir.), « *C'est ma ville!* » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 199-211.
- Farnié Diego, « Le « botellón »: l'alcool hors les murs », in *Les travaux du CREC en ligne*, n° 2, Du loisir aux loisirs (Espagne XVIIIe-XXe siècles), textes réunis par S. Salaün et F. Étienne, 2005, p. 15-39.
- Francq Bernard, *La ville incertaine: Politique urbaine et*

*sujet personnel*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2003.

- Freyssinet-Dominjon Jacqueline, et Anne-Catherine Wagner, *L'alcool en fête : Manières de boire de la nouvelle jeunesse étudiante*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Gauthier Aubert, Alain Croix et Michel Denis (dir.), *Histoire de Rennes*, Rennes, PUR, 2006.
- Guy Catherine, « Rennes, ville universitaire », in Raymonde Séchet (dir.), *Université, droit de cité*, Rennes, PUR, 1994, p. 15-30.
- Guy Catherine, « Jeunesse et urbanité: Le centre ville rennais aux prises avec son succès », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 100, juin 2006, p. 145-151.
- Gwiazdzinski Luc, *La nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube, 2005.
- Janson Anne-Laure, « Enjeux d'urbanisme et de sécurité: Le réaménagement de la place Sainte-Anne au centre-ville de Rennes », mémoire de fin d'études, IEP de Rennes, 2002.
- Le Bohec Jacques, et Philippe Teillet, « La musique adoucit-elle les mœurs? », in Yves Bonny, Jean-Manuel De Queiroz et Erik Neveu, *Norbert Elias et la théorie de la civilisation: Lectures et critiques*, Rennes, PUR, 2003, p. 209-228.
- Le Breton David, *Passions du risque*, Paris, Métailié, 2000.
- Measham Fiona, « Play space: Historical and socio-cultural reflections on drugs, licensed leisure locations, commercialisation and control », *International Journal of Drug Policy*, vol. 15, 2004, p. 337-345.
- Measham Fiona, and Kevin Brain, « « Binge » drinking, British alcohol policy and the new culture of intoxication », *Crime Media Culture*, Vol. 1, n° 3, 2005, p. 262-283.
- Moreau Christophe, et André Sauvage, *La fête et les jeunes: Espaces publics incertains*, Rennes, Apogée, 2007.
- Nahoum-Grappe Véronique, « 'Sortir! L'imaginaire social des conduites festives », *Agora débats jeunesse*, n° 7, 1997, p. 23-34.
- Parazelli Michel, *La rue attractive: Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 2002.
- Pons Johann, *Les pratiques festives à Rennes*, rapport de stage dans le cadre du programme de recherche MAGIE, 2007, 71 pages.
- Pradel Benjamin, « Entre institutionnalisation et clandestinité: le graffiti ou l'hydre à deux têtes », in Nicolas

Hossard et Magdalena Jarvin (dir.), « C'est ma ville! » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 177-188.

- Racine Étienne, « Le phénomène techno », in Catherine Espinasse, Luc Gwiazdzinski et Edith Heurgon (dir.), *La nuit en question(s)*, Paris, Éditions de l'aube, 2005, p. 81-88.
- Rigouste Mathieu, « Représenter l'espace, légitimer le contrôle », *Hommes et Migrations*, n° 1252, novembre-décembre 2004, p. 74-81.
- Salaün Jean, *Rennes, la métamorphose d'une ville*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2005.
- Tanguy Yann, « Domaine public, usages privés: La place du commerce à Nantes », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, 1992, p. 46-54.